



## Le mot du maire

Bonjour à toutes et à tous

En feuilletant ce nouveau bulletin « Vivre à Creuse » vous prendrez connaissance des travaux programmés pour 2017 en cours de réalisation qui témoignent de notre volonté de continuer à faire évoluer notre cadre de vie positivement, dans le souci de la durabilité et du respect de l'équilibre des finances communales.

- Une réflexion sur une gestion plus performante et plus économe de l'éclairage public dès 2014 a permis le changement des têtes de lampadaires équipées de leds et des armoires électriques devenues vétustes, ainsi que la programmation de l'intensité d'éclairage au cours de la nuit.

- Les mises en conformité pour l'accessibilité des divers accès communaux programmée sur trois ans ont fait l'objet d'une étude. Les aménagements envisagés ont commencé et seront finalisés en 2018.

- Les travaux d'aménagement des entrées du village destinés principalement à réduire la vitesse devraient commencer à l'automne. En complément des obstacles paysagers seront implantés dans les rues de Revelles et de Bacouël.

- Le préau de la mairie sera rénové cet été.

- Enfin, depuis l'interdiction au niveau des collectivités en 2017 de l'usage des produits phytosanitaires, nous sommes engagés dans une démarche de préservation de la qualité de notre environnement et de la protection de l'eau. Cette démarche impose des changements de regard et de pratiques en acceptant de voir des mauvaises herbes apparaître à certains endroits. Une recherche de solutions est en cours, mais celles-ci ont un coût non négligeable. C'est pourquoi je tiens à rappeler qu'il incombe à chaque propriétaire d'entretenir et de désherber au besoin le trottoir et les abords de sa propriété.

Merci au conseil municipal et aux personnes impliquées au quotidien dans le fonctionnement harmonieux et la bonne marche de la commune.

Ensemble, participons à améliorer notre cadre de vie qui nous est si souvent envié à Creuse.

Et puis, pendant les vacances, soyons vigilants. N'hésitez pas à signaler toute situation anormale.

Bel été à vous!

Éric Capron

**JUILLET  
2017**



# Installation d'un défibrillateur

Un défibrillateur cardiaque ou défibrillateur automatisé externe (DAE) à été posé dernièrement sur le pignon de la salle des fêtes. L'installation, effectuée de manière bénévole par plusieurs personnes du conseil municipal a permis d'économiser sur la facture finale, merci à eux !

**Le rôle d'un défibrillateur est de réanimer le cœur en cas d'arrêt cardiaque par l'envoi d'un choc électrique ou « défibrillation ».**

**Le temps d'intervention auprès de la victime est l'élément clé de sa survie :**

En France, chaque année, cinquante mille personnes meurent d'un arrêt soudain et brutal des battements du cœur, dont 10 % sur la voie publique. Seulement 3 % des personnes sont sauvées car l'intervention doit être rapide après l'accident. Chaque minute écoulée réduit en effet les chances de survie de 10 %.

*"L'arrêt cardiaque n'est pas forcément fatal, souligne la Fédération française de cardiologie. Notre cœur peut repartir s'il est pris en charge à temps. Sa seule chance : la présence d'un témoin qui appelle les secours, effectue un massage cardiaque en attendant leur arrivée et utilise un défibrillateur s'il est disponible".*



**Facile d'utilisation et accessible à tous :**

Le défibrillateur est très simple de fonctionnement, guidant l'utilisateur à l'aide de consignes vocales et visuelles simples. Il est prêt à l'emploi.

Après avoir allumé le défibrillateur, les électrodes doivent être collées sur la poitrine de la victime. Le défibrillateur analyse alors automatiquement l'activité cardiaque de la victime. L'appareil délivrera un choc, seulement si nécessaire, et demandera au sauveteur d'effectuer un massage cardiaque.

**Une démonstration ainsi qu'une formation aux gestes de premiers secours sera organisée prochainement afin de présenter le dispositif à tous les habitants de Creuse.**

## Nos nouveaux réverbères !

Comme annoncé, les vieux globes des réverbères ont été remplacés par des modèles modernes pourvus d'un système d'éclairage par leds.

Les anciens globes, gourmands en énergie, étaient devenus vétustes et fragiles.

Les nouveaux éclairages sont plus blancs et mieux dirigés vers le sol.

Naturellement, ils sont très économes en consommation électrique. Qui plus est, ils sont programmables à volonté selon les heures de la nuit.

Nous espérons que chacun s'habitue très vite à ces élégantes lucioles au charme étincelant.



# Sécurité routière

Des chicanes devraient être installées en septembre aux trois entrées principales du village, rue de Bacouel de Revelles et chemin du Bois, pour limiter la vitesse trop souvent excessive des voitures et des camions. Nous attendons tous ces travaux depuis longtemps, mais cela nous permet de bénéficier du retour d'expérience des autres villages.

Ainsi la courbure des chicanes sera nettement accentuée pour éviter aux voitures de seulement se déporter sur la gauche ou pire d'accélérer quand une voiture se profile à l'horizon ! Il ne restera environ qu'un mètre de large en ligne droite ce qui contraindra les conducteurs à fortement ralentir. Elles seront construites à l'intérieur du village après le panneau signalant l'entrée du village pour éviter de trop vite reprendre de la vitesse. Et elles bénéficieront de l'éclairage existant

pour ne pas piéger les automobilistes.

La commune participera à un « fonds de concours » pour les travaux de la rue de Revelles et du chemin du Bois. Charmante expression administrative qui veut dire que la commune devra concourir à la réalisation des travaux en versant des fonds à hauteur de 30% tandis qu'Amiens Métropole versera les 70% restants. Mais la rue de Bacouel comme la rue Principale n'est pas administrée par Amiens Métropole, mais par le Conseil Général et ce dernier ne prend à sa charge que 30% des travaux ; à la commune de financer les 70% restants.

Dès la fin des travaux, le conseil délibérera pour envisager la possibilité de réduire la vitesse à 30 km/h dans tout le village.

Michel

## Une « Boîte à lire » vous attend

Mardi 13 juin à 18h30, la commune de Creuse a inauguré sa Boîte à lire en présence du maire et de nombreux habitants du village.

Judicieusement implantée sur la place principale, à proximité de la salle communale et de la mare, cette boîte, offerte par Amiens Métropole, permettra aux habitants de la commune et à tous les lecteurs passionnés de venir gratuitement et librement emprunter ou déposer un ouvrage.

bon usage, d'assurer un contrôle technique de l'installation et d'entretenir des liens avec les usagers.

Bonnes lectures !



Trois habitants se sont portés volontaires pour être les veilleurs de cette boîte.

Elles et ils se chargeront d'en vérifier le



# Notre connexion à l'Internet

C'est un long roman, mais pas une belle histoire que la lutte des habitants de Creuse pour obtenir un accès efficace à l'Internet.

Dans les années 2008/2010, nous avons lutté pour obtenir enfin un accès à l'ADSL. Les élus métropolitains de l'époque nous l'accordèrent après bien des tergiversations en nous dotant d'une connexion minimale créée à partir d'un renforcement du système en place.

Hélas, l'installation était déjà vétuste et le vieux fil de cuivre qui nous relie au reste du monde a bien vite montré ses limites. Les pannes sont nombreuses. Une grosse pluie et voici le câble noyé et hors d'usage.

Après bien des protestations, une grosse et probablement couteuse armoire fut installée rue de Revelles. Cette vilaine chose contient un ensemble de cartes qui doivent nous permettre de bénéficier d'un volume de réception qui fut d'emblée limité à 30 go alors qu'une capacité de 45 go était prévue.

Que chacun se représente bien ce que cette misérable dotation représente. L'armoire contient environ 75 cartes de connexion. Si nous divisons les 30 go mis si généreusement à notre disposition par ce nombre d'utilisateurs, il apparaît que chacun d'entre nous peut espérer disposer de 0,4 go. C'est évidemment le résultat obtenu s'il advenait que nous cherchions à nous connecter tous en même temps.

Par bonheur cela n'arrive pas à toute heure du jour. Toutefois, en fin de journée ou durant les weekends, il n'est pas rare que la demande soit forte et l'accès pratiquement impossible.

Dès lors, il devient même illusoire de prétendre relever ses mails et je ne parle pas de la réception de musique en streaming ou de vidéos ni de la réception ou l'envoi de fichiers volumineux dans le cadre de nos activités professionnelles.

C'est un peu comme si le service de l'eau ne nous accordait qu'un mince filet d'eau pour nos usages quotidiens avec des coupures lorsque la demande devient trop forte.

Dans cette affaire, le seul débit qui ne subisse aucune diminution est celui des couteuses factures que nous sommes priés de régler sans discuter pour un service constamment défaillant et toujours bien inférieur aux promesses formulées par les fournisseurs d'accès.

Nous sommes aujourd'hui nombreux à considérer que le préjudice est considérable et que cette situation a assez duré.

Les plaintes réitérées des uns et des autres ont pour résultat de faire venir à Creuse des techniciens qui font ce qu'ils peuvent avec une grande amabilité, mais avouent tous ne pas être en mesure d'améliorer notre connexion.

L'un d'entre eux m'a déclaré récemment: «Ce n'est pas étonnant que vous n'avez plus de connexion, vous avez été débranché» (car diverses entreprises interviennent qui bricolent chacune selon leur inspiration du jour).

Une voisine, dont l'activité professionnelle requiert une connexion fiable, s'est entendu déclarer : « c'est normal que ça fonctionne mal, sur les 75 cartes ADSL, 70 sont hors d'usage »

J'en passe et des meilleures.

Bref, en un mot comme en cent, les fournisseurs d'accès comme les élus responsables de l'installation des infrastructures se moquent bien des 200 ruraux que nous sommes.

La connexion par fibre optique, bien plus efficace, aujourd'hui banale en agglomération, et dont bénéficient même nos voisins de Bacouel, ne nous est pas annoncée avant 2020 et peut-être 2022 !

En désespoir de cause, les responsables régionaux d'Orange avec lesquels je



m'entretiens régulièrement me conseillent de souscrire un abonnement à l'Internet par satellite. Un service couteux, exigeant l'installation d'une parabole et d'un décodeur, assuré dans notre région par Nordnet, une filiale d'Orange...

**Q**ue pouvons-nous faire pour que cesse la discrimination dont nous sommes victimes?

D'abord, effectuer souvent des tests de débit. C'est facile. Il en existe plusieurs. Je vous propose d'utiliser le même : <http://www.zdnet.fr/services/test-bande-passante/> Il est rapide et pratique. (vous le trouverez en recherchant **speed test** dans votre navigateur)

Ensuite, réaliser des captures d'écrans susceptibles de servir à prouver les dysfonctionnements. Exemple :

En regardant celle-ci, vous constatez que le débit de réception (dit débit descendant) est inférieur à 1Mo : 911Kbit/s !



Inutile de rêver dans ces conditions à de vastes navigations sur vos sites préférés : ni musiques, ni vidéos, ni collections d'images...

Ceux dont le travail exige l'utilisation du réseau, et ils sont de plus en plus nombreux, peuvent pointer au chômage ou déménager !

**S**i vous estimez que ce service totalement défaillant est inacceptable il vous reste à appeler le service d'assistance : le 3900

pour les abonnés Orange ou le 3901 pour les utilisateurs professionnels, et à exiger l'envoi d'un technicien. Celui-ci vérifiera votre connexion et vous dira probablement qu'il ne peut pas faire grand-chose.

Il ajoutera éventuellement que pour faire changer les choses, il faut que nous n'hésitions pas à multiplier les appels. Ce conseil m'a été donné à plusieurs reprises.

**E**nsuite ?

Nous avons des élus responsables : un nouveau député, un président de la métropole amiénoise, un président de région.

Un bon courrier ne coûte pas cher.

J'ai, pour ma part déjà communiqué par écrit mon immense insatisfaction à ces responsables. Ils m'ont très courtoisement répondu en m'assurant que ce problème retient toute leur attention et que la réduction de la « fracture numérique » est pour eux une priorité. Toutefois, le Délégué régional d'Orange précise que Creuse ne pourra bénéficier de la fibre optique que dans 4 à 5 ans !

En dépit des interventions réitérées de notre maire, tant auprès des élus que de la direction d'Orange, il semble que ce délai ne puisse être réduit. Monsieur le maire a demandé que des solutions transitoires soient appliquées, car celles-ci existent.

Sommes-nous prêts à accepter de tels délais, sachant que l'état de notre connexion se dégrade de jour en jour et que la pénurie pourrait bien se muer rapidement en totale privation ? Assurément, NON !

**J**e pense donc qu'une action commune s'impose.

Sa nature reste à définir, mais nous pouvons au moins commencer en adressant un courrier signé par l'ensemble des habitants concernés aux principaux responsables.

Je ne manquerai pas de vous soumettre ce courrier prochainement.

Dans l'immédiat et pour toute suggestion ou information complémentaire, vous pouvez m'envoyer un message à l'adresse suivante : [bernard.vincent@icloud.com](mailto:bernard.vincent@icloud.com) en spécifiant en objet : ADSL CREUSE.

Bernard VINCENT

# Un nouveau service municipal

Nous observons depuis longtemps combien la communication des informations d'intérêt général reste difficile dans notre commune. Le site internet est peu fréquenté et la distribution de documents dans les boîtes à lettres ne peut être multipliée.

En complément de notre petit journal qui continuera de paraître deux ou trois fois par an, nous vous proposons donc un **service de messagerie** destiné à vous annoncer toute information ou tout événement susceptible de vous intéresser.

Par exemple : alerte gendarmerie, alerte météo, concert, fête à la ferme, activités des associations, réunion destinée à débattre d'un problème, évolution d'une démarche en cours, projets collectifs...

Si vous souhaitez adhérer à ce service évidemment gratuit, il vous suffit d'envoyer par mail votre accord à la mairie de Creuse qui collectera les adresses en respectant la plus stricte confidentialité.

[mairie.creuse@laposte.net](mailto:mairie.creuse@laposte.net)

En objet de votre mail, vous indiquerez: MESSAGERIE CREUSE.

Si vous préférez recevoir des SMS, vous pouvez le préciser en indiquant votre numéro de portable.

Nous espérons que vous serez nombreux à vous inscrire à ce service. Nous nous engageons naturellement à ne pas multiplier inutilement les messages. Il est vraisemblable que vous en recevrez tout au plus une douzaine par an.

---

## De fouine en aiguille...

Depuis de nombreuses années, il n'y avait plus d'eau à la mairie à cause d'une fuite et il fallait aller chercher l'eau à la salle des fêtes pour faire le ménage ce qui n'est guère pratique.

Bien sûr le conseil y pensait de temps en temps, mais les urgences quotidiennes et la difficulté de déplacer toutes les archives pour repérer la fuite faisaient qu'on reportait toujours à plus tard les travaux à entreprendre.



Mais une fouine a eu la bonne idée de s'installer dans les combles de la salle des archives et bientôt de mauvaises odeurs ont envahi tout le secrétariat. Impossible de la piéger...et avec de telles odeurs impossible de ne rien faire !

Monsieur le maire a donc pris le taureau par les cornes et avec quelques conseillers et bénévoles s'est lancé dans les travaux.

Les archives ont été déplacées, la fuite colmatée, un plafond défoncé et, à quatre pattes, les combles nettoyés. Mais il aurait été dommage de s'arrêter en si bon chemin. Les tuyaux ont été encastrés, un chauffe-eau et un évier installés, et l'électricité refaite.

Reste à reposer un plafond, à isoler sans laine de verre pour éviter le retour des fouines, à repeindre, et à replacer les archives. Finalement cette fouine aura été bien utile !

Et un grand merci à ceux qui ont montré leurs talents de plombier et d'électricien.

## ...De chouette en fouine

Le CPIE de la Somme (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) est venu compter les batraciens installés dans la mare et a visité le clocher de notre église pour y installer un nichoir à chouettes et...a découvert les reliefs des repas d'une fouine.

Ce charmant mustélidé est vraiment partout ! Il paraît d'ailleurs qu'il tenait lieu de chat au Moyen-âge pour chasser les souris. Fouine et chouette devraient faire bon ménage ou du moins cohabiter dans le clocher.

À suivre...

Michel

# Trop de bruit, ce n'est pas rien !

A la campagne comme partout, la vie en société impose quelques contraintes.

Parmi celles-ci, les nuisances sonores tiennent une place relativement importante. Alors, pour ne pas gâcher, le repas au jardin ou la sieste dominicale de vos voisins, nous vous rappelons les règles à respecter telles qu'elles sont définies par arrêté préfectoral.

## Bruit dans les propriétés privées :

**Article 13** - Les occupants de locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que les bruits émanant de leur immeuble ne portent pas atteinte à la tranquillité publique, notamment par des bruits en provenance :

- d'appareils de diffusion de son et de musique, (chaînes stéréo, TV, radio, instruments de musique...) d'outils de bricolage, de travaux de réparations, de jardinage,
- de jeux bruyants pratiqués dans des lieux inadaptés,
- d'appareils électroménagers,
- d'activités occasionnelles, fêtes familiales, d'utilisation de pétard et pièces d'artifice,
- de l'utilisation de locaux ayant subi des aménagements dégradant l'isolement acoustique,



- de certains équipements fixes comme les ventilateurs, climatiseurs, pompes à chaleur, pompes à filtration des piscines, (les activités non liées à une activité fixée à l'article R. 48-3 du code de santé publique),

**Article 14** - Les travaux réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuses, scies mécaniques, perceuses, raboteuses... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 19 h 30, les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

**Article 15** - Les détenteurs d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver



la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas sources de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.

**Article 16** - Sans préjudice de l'application de la réglementation particulière, l'usage de véhicules ou autres engins motorisés sur terrains, plans d'eau et dans l'air, dans un contexte privé ou public, ainsi que les activités sportives et de loisirs bruyantes ne devront pas apporter de gêne sonore pour le voisinage.

# Souvenirs du temps, pas perdu !

## La fête de Noël

Dans la salle des fêtes du village, vendredi 9 décembre en fin d'après-midi, une bonne odeur de fines herbes et d'huile d'olive a accueilli les enfants de la commune et leurs parents.

En effet, pour fêter Noël, la municipalité les a invités à assister à un spectacle musical «La Cuisine de Léo».



Plus d'une vingtaine d'enfants ont suivi avec délectation la performance théâtrale et musicale de Cédric Hergault, de la compagnie La Goulotte. À l'issue de la représentation, les élèves ont dégusté la fameuse sauce à la tomate du chef, qui a mijoté tout au long du spectacle.

La cuisine de Léo, c'est l'histoire de Jeanne et Léo, frère et sœur, élevés par leur grand-mère, dans une tradition de partage. Ils vont prendre des chemins différents, au point de devenir rivaux.

Le jeune cuisinier, poussé par son ambition, décide de quitter le restaurant familial, en s'écartant des valeurs inculquées par son éducation. Pourtant, il va rapidement être rattrapé par la misère qui frappe à sa porte...

Si le spectacle a embaumé les narines, chatouillé les papilles et ravi les oreilles, il a aussi touché les cœurs et diffusant ces valeurs d'aide et de partage... quoi de plus normal à Noël !

Le spectacle a été interrompu par l'arrivée d'un grand bonhomme tout vêtu de rouge, le père Noël !

Chaque enfant âgé de 0 à 12 ans s'est vu remettre sur les genoux du père Noël (sauf les plus grands !), un cadeau éducatif (livre, puzzle ou jeu de société) ainsi qu'un chocolat artisanal.

L'instant a été immortalisé, et chaque enfant est reparti avec une jolie photo pour garder en souvenir cet arbre de Noël 2016.

Le spectacle ayant mis en appétit cette joyeuse assemblée, la fête s'est terminée par un cocktail dinatoire, régalant petits et grands!



Samedi 17 septembre, le comité des fêtes avait convié tous les habitants de la commune à une sortie au parc Bagatelle, à Merlimont, sur la côte d'opale.

Les frais de transport en bus étant pris en charge, les habitants du village ont pu



profiter d'une journée de plaisir en famille, à petit prix.

Malgré une météo maussade, la journée a ravi enfants et adultes. Avec plus de 40 attractions proposées, du carrousel aux montagnes russes, il y en avait pour tous les goûts!

Le succès de cette belle journée nous a incités à prévoir une nouvelle sortie familiale vers la mi-septembre 2017.

## Creuse en marche !

Déjà plusieurs dimanches matin qu'une bande de courageux se retrouvent pour une marche avec bâtons.

La suggestion de quelques habitants, suivie par l'association Creuse en Forme, a permis la naissance de cette initiative. Nombreux sont ceux qui aimeraient marcher, s'oxygéner et se changer les idées, une fois le week-end venu. Certains le font déjà, et d'autres pas, la flemme hivernale ayant eu raison de leur motivation !

Tous les habitants de Creuse sont maintenant invités à une marche (avec bâtons de préférence, c'est plus complet !) mensuelle, tous les premiers dimanches du mois à 10h, devant la mare.



Notre environnement naturel proche étant privilégié, profitons-en ! Entre amis, entre voisins !

Profitons-en également pour rappeler que les cours de gym reprendront à la rentrée et sont ouverts à tous, à partir de 12 ans, tous les mardis soirs à la salle des fêtes du village !

## Feu de la Saint-Jean



Sympathique réunion le 24 juin pour le traditionnel feu de la Saint-Jean dans une ambiance conviviale et festive.

Après les jeux et les agapes vient le moment de l'embrasement et du vol de dizaines de montgolfières pour le plus grand plaisir des enfants... de tous âges.

Remercions chaleureusement le comité des fêtes pour son investissement et son organisation.



# Festival Musique au bois 2017

## L'Amérique à l'honneur

La musique nous fait entendre le monde

Une fois n'est pas coutume, cette année, la thématique du festival Musique au bois nous invite à un voyage. Nous embarquons pour les Amériques qui nous offrent une palette d'esthétiques et d'émotions d'une immense variété.

Ce continent américain a été l'un des principaux théâtres d'une musique nouvelle, hybride : la musique moderne. Elle a émergé du risque de mélange des disparités culturelles fécondé par l'autre, qu'il soit européen, anglo-américain ou afro-américain.



Terre d'accueil pour les porteurs d'audace, de créativité et de liberté, l'Amérique s'est hissée comme le haut lieu de rénovation et de révolution musicale, véritable melting-pot où se sont télescopées les musiques du monde.

La douzaine d'interprètes venus des 4 coins de la France, d'Allemagne et du Danemark nous convient donc pour cette 8<sup>e</sup> édition à prendre ou reprendre contact avec ces genres musicaux qui continuent de s'inventer avec la même fraîcheur et le même tempérament dans l'obscurité ambiante. Là où il semblerait qu'on ne s'entende plus continuent d'émerger des courants nouveaux tels les balbutiements d'un possible Nouveau Monde.

Et parce que la musique fait vibrer nos corps et nos âmes, que c'est d'abord notre part animale qui perçoit le son par le biais du corps, sorte de récepteur géant, Hélène Jolly, plasticienne et professeure agrégée d'arts plastiques, nous convie à considérer un alter ego dont nous avons encore tout à apprendre: l'animal, ici présenté comme un Autre. Six images, six portraits pour nous pencher sur leur manière de vivre, pour repenser peut-être un nouveau rapport au temps et à la nature, réinventer le vivre ensemble et imaginer le chant du monde !

### Un aperçu du programme

#### Jeudi 31 août

20h : Ferme d'antan - Life Story > Gershwin - Britten - Weill - Adès - Moussa

#### Vendredi 1<sup>er</sup> septembre

20h : Ferme d'antan - Un américain à Creuse > Gershwin - Pépin - Bernstein - Cage - Barber

#### Samedi 2 septembre

15h : Jardin Lemaître - Wood concert > Reich  
17h : Ferme d'antan - Conte pour enfants  
19h : Revelles place du village - Apéro-concert - Life Story

#### Dimanche 3 septembre

10h30 : Chapelle de Creuse - 1492 > Zipoli - Marais - Rameau  
12h : Ferme d'antan - Amérique du Sud > Piazzolla - Villa-Lobos - Ginastera  
14h30 : Ferme d'antan - Tremplin des jeunes  
16h : Jardin du château - La classe américaine > Dvorak  
18h : Ferme d'antan - Les expats > Ravel - Menotti - Korngold

### Avec

Beate Mordal (soprano), Anne Rothaupt, Dorothée Royez, Alexis Rousseau (violons), Hanna Breuer (alto), Céline Rollinger, Hugo Rannou, Natavha Colmez Collard (violoncelles), Marion Allain (clarinette), Nicolas Royez (piano), Alexandre Collard (cor), Hélène Diot (clavecin), Ensemble De profundis (trombones), Camille Pépin (compositeur), Maud Morillon (metteuse en scène).

# Les nouveaux locataires de la mare

Monsieur Nicolas Gardy , qui élève des canards à Creuse, a offert à la commune un couple de colverts et un couple de sarcelles. Quoi de mieux pour animer la mare que quelques canards ? Canards qui ont aussi le grand avantage de nettoyer la mare en mangeant les lentilles d'eau qu'on appelle à juste titre aussi la canetée.



Mais rien n'est simple, la jeune sarcelle a quitté nuitamment son nouveau domicile conjugal et est retournée vivre avec ses compagnons « à pattes », car elle est éjointée. De la mare au chemin de Clairly, c'est déjà une belle promenade qui comporte quelques risques !

Mais dès le lendemain Nicolas l'a rapportée près de son compagnon dans la mare. Peine perdue, l'incompatibilité d'humeur était telle que la cane a refait le voyage en sens inverse. Il faut maintenant attendre une nouvelle couvée et une jeune cane pour l'installer dans la mare en espérant que le couple s'accorde... et qu'on ait plein de petits canards !



# Agenda

## 14 juillet

9h30, rendez-vous au terrain communal :

- Match de football pour les amateurs
- Départ d'un circuit VTT, vélo

11h30, rencontre amicale autour d'un apéritif à la salle communale.

15h, tournois de pétanque et

Concert gratuit de l'Orchestra Musical Amiénois à la salle communale  
Ce groupe d'accordéonistes est en résidence depuis septembre 2016  
à la Ferme d'Antan.

Ils vous invitent à venir nombreux danser sur des airs langoureux ou endiablés.



## 6 août

Fête de la moisson à la Ferme d'Antan

## 31 août, 1, 2, 3 septembre

Festival Musique au bois ( voir page 10 )

## 8 octobre

Fête du cidre du pain et du boudin à la Ferme d'Antan

## Novembre

Fête d'Halloween organisée par le Comité des fêtes

## 8 décembre

Noël des enfants organisé par le Comité des fêtes

## 7 janvier 2018

Vœux de la commune

**Mairie :** Le secrétariat sera fermé du 27 juillet au 20 août.

Vivre à Creuse est une publication de la commune de Creuse

- Directeur de la publication : Éric Capron
- Rédaction : Aliénor Chassine, Michel de Metz, Bernard Vincent
- Maquette et mise en page : Bernard Vincent
- Photos : Éric Capron, Aliénor Chassine, Bernard Vincent

Adresse : 2, rue Principale 80480 Creuse - 03 22 38 93 70  
mairie.creuse@laposte.net